

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DELIBERATION N° 2015-94(RH)**

Date de convocation : 18 novembre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 10 décembre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA, (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL).

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (représentant monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (représentant monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Convention de mise à disposition d'un infirmier de la fonction publique hospitalière au sein du SDIS des Alpes de Haute Provence**

**Le Président FIAERT expose :**

Par délibération n° 2015-19 du 3 mars 2015, le Conseil d'Administration avait approuvé la création d'un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence a procédé à la déclaration d'un avis de vacance afin de pourvoir le poste créé.

La personne choisie relevant de la fonction publique hospitalière catégorie A, il vous est proposé de conclure une convention avec le centre hospitalier du Pays d'Aix afin que ce personnel soit mis à disposition du SDIS 04 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

A titre d'information, un projet de décret portant statut particulier du cadre d'emploi des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels est en cours de préparation afin d'intégrer les infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels en catégorie A, comme cela a été fait pour les autres filières de la fonction publique territoriale. Dès sa parution, il vous sera proposé de remplacer ce poste par un poste de catégorie A.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à :

- Signer la convention de mise à disposition,
- Rembourser les salaires et charges de la mise à disposition.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du CASDIS

  
Claude FIAERT